

législation et de poursuivre les recherches qui s'imposent s'il veut efficacement représenter ses électeurs. Je ne suis pas député depuis très longtemps, mais nous sommes certainement surchargés de correspondance. Nous consacrons beaucoup de temps aux séances des comités et à d'autres travaux qui nous empêchent souvent de poursuivre des recherches, d'approfondir l'effet précis qu'auront les lois pour la population. Il faut améliorer nos moyens de recherche, et c'est une des premières mesures à prendre si on veut aider les députés. Peut-être pourrait-on affecter à chacun d'entre nous un assistant qui nous soulagerait d'une grande part de notre correspondance en plus de nous aider dans nos travaux de recherche que j'estime si essentiels. C'est très important si nous voulons nous acquitter convenablement des tâches qu'on nous a assignées en venant ici, c'est-à-dire l'étude des mesures législatives et l'élaboration des meilleures lois possibles pour nos concitoyens.

Je sais que les choses évoluent et que différentes opinions seront exprimées à l'égard de la mesure dont nous sommes saisis et contre laquelle je n'hésiterai pas à voter. Les chiffres passablement excessifs qu'elle prescrit sont indiscutablement injustifiés à l'heure actuelle. Que ce bill soit adopté sous sa forme actuelle ou que des amendements y soient apportés, j'exhorte le gouvernement à instituer les structures nécessaires à l'évaluation du travail que nous effectuons ici. Et, une fois pour toutes, il faut que cette question échappe aux Communes, afin que les députés des différents partis ne soient pas obligés de voter sur leur propre traitement.

Ce ne sera pas tellement difficile si nous nous y décidons. J'espère que d'autres n'attendront pas des mois avant d'adopter ce raisonnement. J'assure à nouveau tous les députés que je comprends les opinions qu'ils ont exprimées. Si je me trouve ici lorsque le bill subira la deuxième lecture, je voterai contre s'il y a mise aux voix. J'espère que certains amendements y seront apportés à l'étape du comité.

M. Kaplan: Le député me permettrait-il une question? Il reproche au rapport Beaupré d'être incomplet. Peut-il préciser? Deuxièmement, compte tenu de son excellente description de la tâche d'un député, quel devrait être le montant de notre traitement? Le député n'a pas exprimé son opinion à ce sujet.

M. Harding: Voici ce que je voulais dire. On ne voit pas dans le rapport Beaupré une comparaison de notre travail avec d'autres emplois dans la Fonction publique ou l'industrie. C'est ce que je voudrais qu'on fasse.

M. Kaplan: Répondez à la deuxième question!

Une voix: A combien l'estimez-vous?

• (9.30 p.m.)

[Français]

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, la question de l'indemnité des députés est toujours quelque chose de très délicat, mais je veux immédiatement dire que certains députés ne sont pas sincères quand ils parlent contre l'augmentation de l'indemnité. Je peux même dire que des députés—et je veux parler en particulier des créditistes—veulent absolument obtenir l'augmentation, en voulant faire croire aux Canadiens qu'ils ne veulent pas la recevoir. Il est impossible de la désirer et de la refuser à la fois! J'utiliserai l'expression française qui s'applique très bien ici: «politicaillerie». Les créditistes font de la petite politique. J'ai bien l'impression que leurs électeurs ne les croient pas toujours.

L'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) a parlé tantôt. J'ai demeuré deux ans dans la circonscription de Lotbinière, à Saint-Patrice de Beau-Rivage, et je puis dire que les gens de cette région ne sont pas des fous qui vont croire ce que le député a dit tantôt! (Rires)

Le député de Lotbinière...

Des voix: Oh, oh!

M. Stewart: Voyez, le député de Lotbinière...

M. Fortin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Je voudrais dire à l'honorable député qui a actuellement la parole que Saint-Patrice n'est pas dans Lotbinière, mais dans Lévis, circonscription représentée par un honorable député du parti libéral.

M. Stewart (Cochrane): De toute façon, monsieur l'Orateur, lorsque j'étais dans Lotbinière, les gens n'étaient pas fous. Je veux bien croire que les choses ont changé depuis ce temps, mais la mentalité des gens n'a pas changé.

Il est une chose que l'honorable député de Lotbinière a dite tantôt et qui m'a beaucoup intéressée: il a posé une question et a dit qu'il fallait absolument obtenir la réponse. Il demandait: Qu'est-ce que le rôle d'un député? Or, si les créditistes ne savent pas quel est leur rôle comme députés, ils ne devraient pas être ici! Quant à moi, je sais ce que c'est que d'être député et de servir mes électeurs de Cochrane. Mes électeurs le savent et moi aussi. Si je n'avais pas le droit d'obtenir une augmentation de salaire, je me retirerais de la politique, parce que je suis convaincu que les honorables députés qui servent bien leurs électeurs ont le droit de toucher un salaire plus élevé.

[Traduction]

Un mot seulement sur les propos du chef du Nouveau parti démocratique, au début de la journée. Je respecte ses opinions et celles de ses collègues, mais j'aimerais bien qu'ils aient les pieds sur terre. Au dire du député